



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : MARCHÉ D'ENTRETIEN DES
FONTAINES ET DES BRUMISATEURS DE LA
VILLE DE VINCENNES PASSE AVEC LA
SOCIÉTÉ IDVERDE AGENCE IDF EST
ARROSAGE**

**DÉCISION N° DM-20-110
EN DATE DU 11 MAI 2020**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'avis d'appel à la concurrence envoyé au BOAMP et au Profil Acheteur de la Ville le 10 février 2020 ;

CONSIDÉRANT l'offre de la société ID VERDE jugée économiquement plus avantageuse au regard des critères de jugement ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société IDVERDE Agence IDF Est Arrosage – sise 7 Allée de la Briarde - 77184 EMERAINVILLE – et représentée par Madame CHAPELAIN Magali, Directrice d'agence, l'accord-cadre relatif à l'entretien des fontaines et de brumisateurs de la Ville de Vincennes.

L'accord-cadre est passé pour une durée initiale d'un an à compter de la date de notification. Il est reconductible tacitement 2 fois, pour une période d'un an, soit une durée maximale de 3 ans.

Le montant maximum annuel de l'accord-cadre est de 71 000 € HT (85 200 € TTC)

Les prix du marché sont ceux figurant au bordereau des prix unitaires.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Signé

Charlotte LIBERT-ALBANEL

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20200511-lmc1H7264H1-AR
Date de réception en Préfecture : 11/05/2020
Date de Publication : 11/05/2020